Le Mag' #26 AFCO

1er Semestre 2024

Actualités

Événements

Rassemblement UNEC

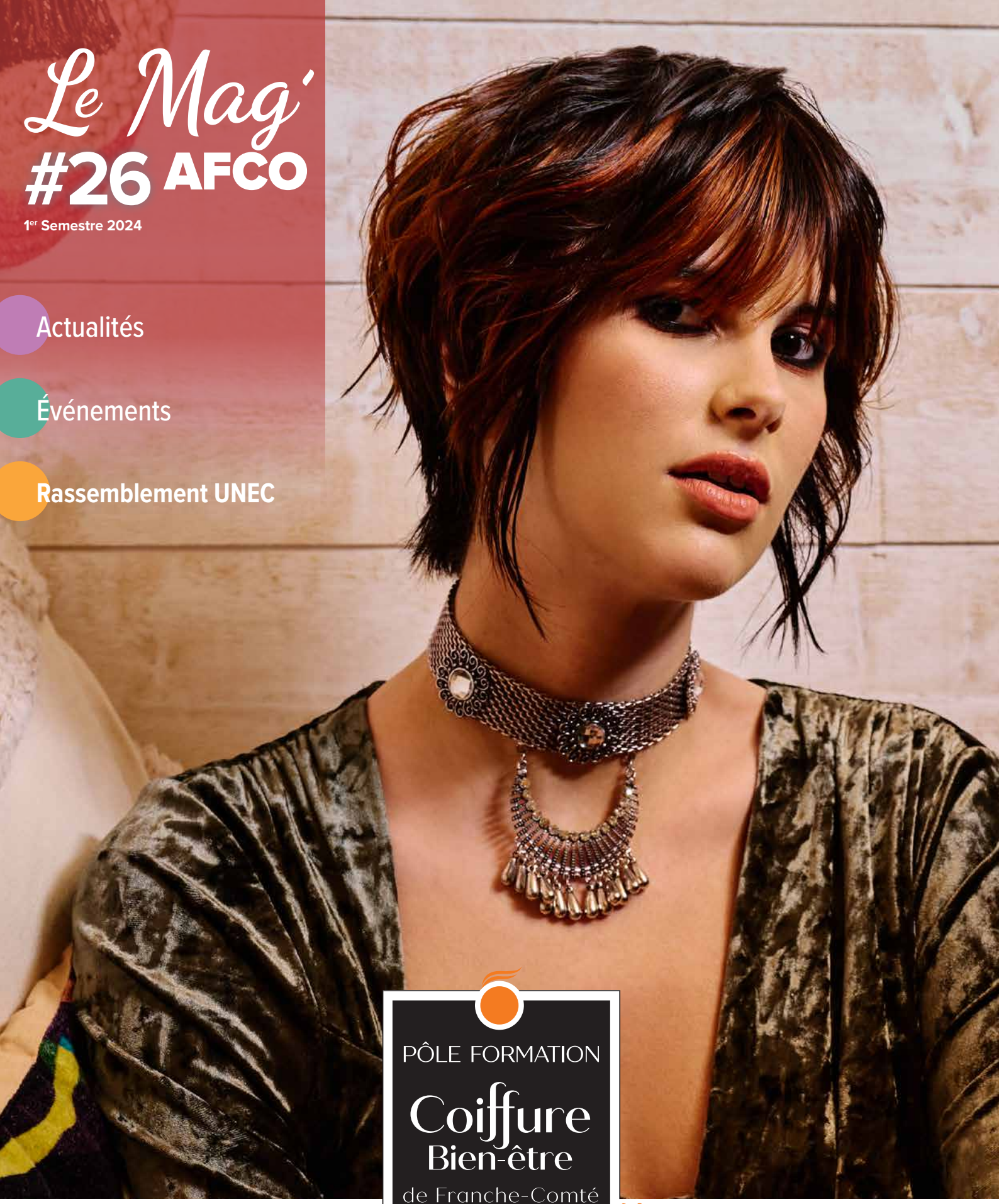

PÔLE FORMATION
Coiffure
Bien-être
de Franche-Comté
by Afco

L'école des entreprises
de Franche-Comté

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
- Les actions de formation
- Les actions de formation par l'apprentissage

Édito

de Michel Delgrande

Michel DELGRANDE

PARLONS ALTERNANCE, PARTAGE, PARTICIPATION, ÉCHANGES...

Le monde change nous dit-on tous les jours, je veux bien mais dans quel sens ? Dans le bon ou le mauvais sens ?

Si le monde de la coiffure peine à trouver des collaboratrices ou des coiffeuses expérimentées (vous remarquerez que je parle au féminin puisque 95 % des personnes travaillant dans la coiffure sont des femmes) c'est donc un changement plutôt négatif en termes de recrutement, soyons clair.

Remontons à la source si vous le voulez bien. Pourquoi notre métier n'attire plus les jeunes ? Nous leur avons posé la question et les réponses sont sans équivoque : ils n'ont aucune vision de leur avenir et leurs parents encore moins. Ils ne comprennent pas que nous parlions d'apprentissage alors que leurs copains parlent de BAC.

Eh bien nous y sommes ! Nous parlons évolution et nous restons avec nos vieilles habitudes. Il est temps de ne plus parler apprentissage. Ce mot, malgré ses valeurs, a été galvaudé et exploité par nombre d'artisans, ne le cachons pas.

Parlons alternance, partage, participation, échanges. Des mots qui ont une valeur de formation. Parlons tuteur, coach, conseiller et arrêtons de dire maître ! Cette époque est révolue. Et **passons du CAP/BP au BAC Pro**. Ce n'est pas seulement un mot qui résonne mais c'est un concept adapté à la coiffure de demain !

Dans le BAC Pro un élément important nous inquiète. Il s'agit de savoir quelle sera la réaction du monde de la coiffure ? Car les codes et les habitudes sont bousculés.

Pour enfoncer le clou, il faut savoir que nous sommes le seul métier qui n'a pas encore mis en place un BAC Pro ! Il est donc temps d'agir. Pour ce faire, **l'AFCO ouvrira une section BAC Pro en septembre 2024**. Vous trouverez toutes les informations dans ce fascicule.

Nous comptons sur vous, chefs d'entreprises, pour nous emboîter le pas et montrer que la coiffure sait réagir dans les périodes de changement.

Je vous souhaite une bonne fin d'année, de bonnes affaires et surtout l'envie d'évoluer !

Michel DELGRANDE
Président de l'AFCO

Le Mag' #26 AFCO

1er Semestre 2024

Sommaire

Édito de Michel Delgrande 2
L'Équipe UNEC F.C. & AFCO 2
L'Équipe des formateurs et professeurs 3
CAP & BP 4
BAC Pro 5
Remise des diplômes : 5
Actualités :
- Journée d'intégration
- Visite au Salon Beauté Sélection 2023
- Octobre Rose 6

Portes ouvertes AFCO 2024 7
AFCO & UNEC Franche-Comté
Votre cotisation syndicale UNEC 2024 8
Réenregistrement du BM Coiffeur 9
Vœux des présidents 9
Obligations à l'ouverture d'un salon 10
Les Mamies Roses 11
Nouveau fonds territorial accessibilité 12
Nouveaux droits en matière de congés 12
Les Stages
Programme 1er semestre 2024 13
EXCLUSIF Stages offerts (adhérents UNEC) 14
Contenus des stages 14
Nos partenaires 15

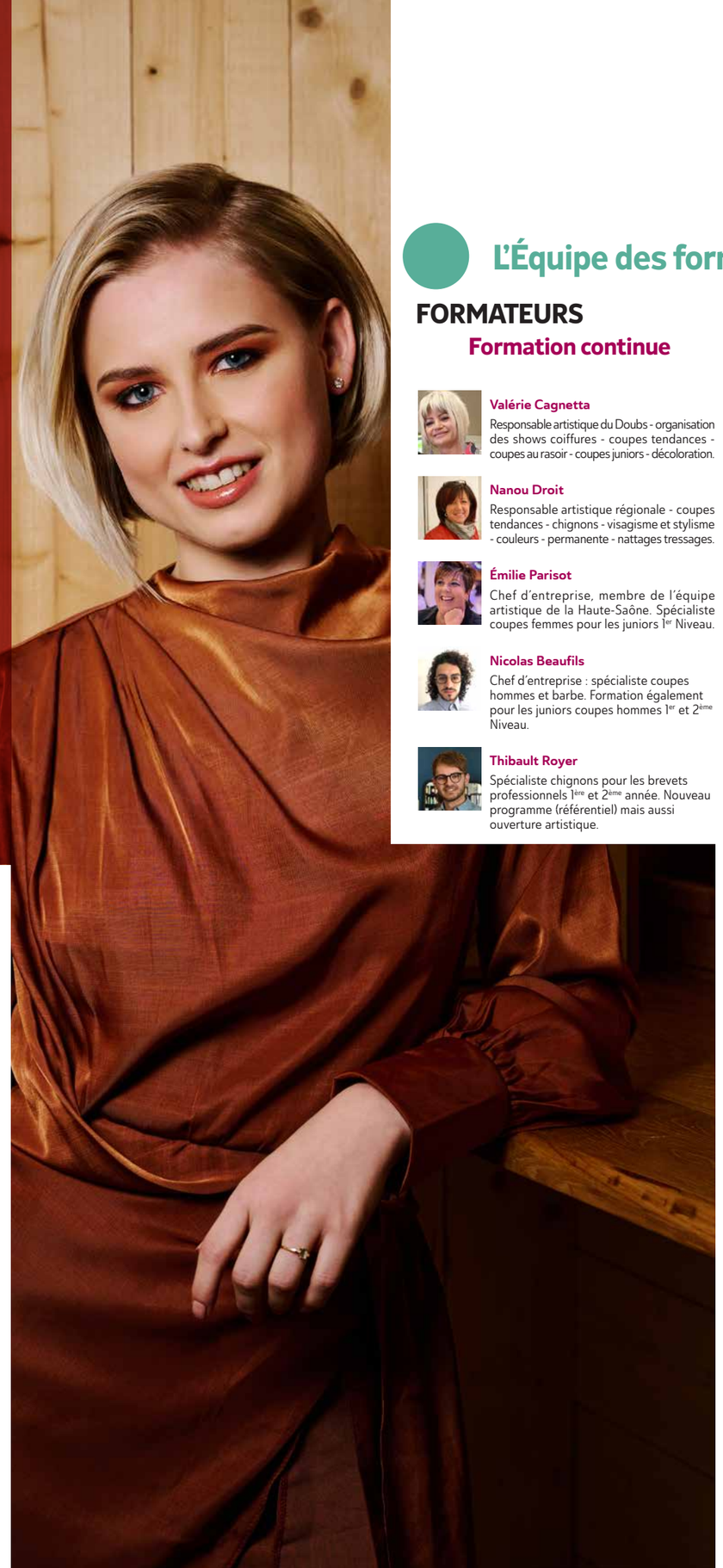

L'Équipe des formateurs régionaux

FORMATEURS
Formation continue

Valérie Cagnetta
Responsable artistique du Doubs - organisation des shows coiffures - coupes tendances - coupes au rasoir - coupes juniors - décoloration.

Nanou Droit
Responsable artistique régionale - coupes tendances - chignons - visagisme et stylisme - couleurs - permanente - nattages tressages.

Émilie Parisot
Chef d'entreprise, membre de l'équipe artistique de la Haute-Saône. Spécialiste coupes femmes pour les juniors 1er Niveau.

Nicolas Beaufils
Chef d'entreprise : spécialiste coupes hommes et barbe. Formation également pour les juniors coupes hommes 1er et 2ème Niveau.

Thibault Royer
Spécialiste chignons pour les brevets professionnels 1ère et 2ème année. Nouveau programme (référentiel) mais aussi ouverture artistique.

PROFESSEURS
Formation initiale CAP et BP

Laurène Rodriguez
Professeur d'Arts Appliqués CAP et BP

Florence Chauvin
Professeur de pratique CAP et BP en charge des relations entreprises
Professeur Principal BP 2

Carine Kamukunga
Professeur de gestion - management BP

Kader Keddouci
Professeur de français - histoire / géographie - PSE - CAP et Découverte sur le monde BP

Pascale BAUD
Directrice Pédagogique - Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de Savoirs Associés CAP

Delphine Philippe
Professeur de pratique CAP - BP et Professeur de technologie BP Professeur Principal CAP 1 et BP 1

Guillaume Sermier
Professeur de sciences/mathématiques CAP et sciences BP

Geneviève Truchetet
Professeur d'anglais CAP

Myriam Bakir
Professeur de pratique CAP

Pierre Oudot
Professeur d'Éducation Physique et Sportive CAP

Marion Hyvernat
Professeur de Pratique CAP
Professeur Principal CAP 2 et accélérés

Alicia Lo Presti
Professeur de Pratique CAP et BP

L'équipe UNEC F.C.

Marion Chopard-Lallier
Présidente UNEC Doubs — 03 81 88 63 87

Olivier Guillaume
Président UNEC Jura — 03 84 24 50 50

Nanou Droit
Présidente UNEC Haute-Saône — 03 84 78 47 47

Patrice Binetruy
Président UNEC Territoire de Belfort — 03 81 88 63 87

LES PRÉSIDENTS

Marion CHOPARD-LALLIER

Olivier GUILLAUME

Nanou DROIT

Patrice BINETRUY

L'équipe AFCO

Michel Delgrande
Président / AFCO

Pascale BAUD
Directrice Pédagogique

Élodie Revillard
Directrice Administrative — 03 81 88 63 87

Sandra Ramos
Directrice Comptabilité et Gestion — 03 81 88 63 87

Charlotte Leloup
Assistante Administrative en apprentissage

Pascale BAUD

Élodie REVILLARD

Sandra RAMOS

Charlotte LELOUP

CAP

CAP : ÉCOLE PRIVÉE OU EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Certificat d'Aptitude Professionnelle

La formation initiale ou première, c'est la préparation au CAP Coiffure

L'AFCO prépare ses élèves au diplôme du CAP Métiers de la coiffure après la 3ème mais aussi au diplôme du CAP Métiers de la coiffure en un an dans le cadre d'une formation accélérée pour adulte. Le CAP Métiers de la coiffure est une qualification attribuée à l'élève à l'issue d'un examen qui lui permet par la suite de poursuivre ses études, de s'installer en tant que coiffeur à domicile ou alors de travailler dans un salon de coiffure.

Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 413 heures de formation / an
- Cours les mercredis et jeudis (et les mardis pour la formation en un an)
- Entreprise les mardis, vendredis et samedis (les vendredis et samedis pour la formation en un an)

BP

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Brevet Professionnel

Après l'obtention du CAP, il est possible de poursuivre ses études de coiffure au sein de l'AFCO avec un BP en alternance sur deux ans. Ce diplôme est essentiel afin de pouvoir ouvrir et devenir gérant de son propre salon de coiffure. Cette qualification est l'assurance de l'acquisition de l'agilité du coiffeur combinée à la rigueur du gestionnaire. L'AFCO propose cette formation associée à un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation afin de préparer au mieux ses élèves à la vie active.

Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 400 heures de formation / an
- Cours les lundis et mardis
- Trois jours en entreprise

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

TAUX DE RÉUSSITE CAP

2009 / 2010	94%
2010 / 2011	94%
2011 / 2012	94%
2012 / 2013	100%
2013 / 2014	93%
2014 / 2015	97%
2015 / 2016	96%
2016 / 2017	93%
2017 / 2018	95%
2018 / 2019	87,5%
2019 / 2020	96% en CCF* *Contrôle en Cours de Formation
2020 / 2021	92%
2021 / 2022	87,1%
2022 / 2023	**91,50%**

TAUX DE RÉUSSITE BP

2009 / 2010	79%
2010 / 2011	86%
2011 / 2012	90%
2012 / 2013	93%
2013 / 2014	91%
2014 / 2015	85%
2015 / 2016	88%
2016 / 2017	84%
2017 / 2018	88%
2018 / 2019	100%
2019 / 2020	93% en CCF* *Contrôle en Cours de Formation
2020 / 2021	54%
2021 / 2022	85,71%
2022 / 2023	**71,40%**

En route vers l'avenir avec le BAC PRO « Métiers de la coiffure »

Nous sommes très heureux de vous annoncer l'ouverture de la filière BAC PRO Métiers de la coiffure au sein de notre structure dès la rentrée 2024.

Le diplôme sera préparé en 2 ans Post CAP (Première et Terminale) en apprentissage ou en 3 ans (Seconde / Première et Terminale) pour les élèves sortants de 3ème avec un excellent dossier scolaire.

Ceux-ci seront sous statut stagiaire lors de leur année de seconde puis en contrat d'apprentissage pour la classe de première et terminale.

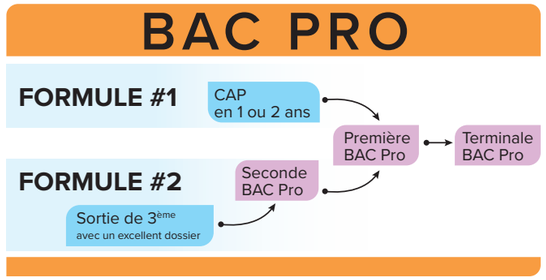

SOIRÉE EXCEPTIONNELLE

Remise des diplômes 2023

Cette année, nos jeunes diplômés ont reçu leur diplôme dans leur centre de formation à Besançon le lundi 16 octobre 2023.

Michel Delgrande, Président de l'AFCO, remercie l'équipe pédagogique et les tuteurs présents lors de cette soirée qui jouent un rôle important dans la réussite de nos jeunes diplômés.

Il remercie également L'Oréal, pour l'envoi de produits de coiffure qui sont remis à chaque candidat, un cadeau qui fait toujours plaisir à recevoir.

Le livre d'Or de l'AFCO a encore reçu de beaux témoignages depuis de nombreuses années, l'histoire est écrite et elle continue !

Nous nous sommes tous retrouvés en prenant le verre de l'amitié, élèves, professeurs, tuteurs et familles ont continué à échanger dans une ambiance amicale et conviviale.

Les diplomés en BP

Les diplomés en CAP et formation accélérée

L'équipe AFCO vous souhaite une très belle année 2024

Journée d'intégration

Le lundi 09 octobre 2023, lors de leur journée d'intégration, les élèves de la classe BP1 ont participé à deux activités : une matinée sportive au Play Arena et visite du nouveau Musée de la Résistance à la Citadelle de Besançon l'après-midi.

Journée au Salon Beauté Sélection

Le lundi 27 novembre 2023, les élèves de l'AFCO sont allés à la 18ème édition du BEAUTÉ SÉLECTION à Lyon, salon dédié aux professionnels du secteur coiffure et Beauté. Un évènement incontournable pour s'inspirer, s'informer, créer des liens avec les acteurs du secteur.

AFCO

Octobre Rose

Lors d'une soirée officielle, le lundi 27 novembre 2023, l'AFCO a reversé la somme de 2960 € au profit d'ONCODOUBS.

Tout au long de ce mois solidaire, les élèves ont coiffé plusieurs dizaines de clients, au bénéfice de l'association, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints d'un cancer, pendant leurs traitements. D'autres actions ont été menées par ces futurs professionnels : réalisation d'une collecte de dons au centre-ville de Besançon, participation à une Color Run organisée le samedi 14 octobre 2023 par la ville de Saône, l'achat des photos de classe dont le bénéfice à été reversé par le photographe, etc...

Merci à tous ceux qui ont contribué à cette action de solidarité.

Journée PORTES OUVERTES

LE SAMEDI 16 MARS 2024
DE 9H À 12H30

CAP en 1 an
Adultes
Reconversion professionnelle

CAP en 2 ans
Statut scolaire et/ou apprentissage

Nouveau dès la rentrée 2024

BAC PRO
Métiers de la coiffure

Conception graphique : www.desesuivante.com - Crédit photo : AdobeStock

PÔLE FORMATION
Coiffure
Bien-être
de Franche-Comté
by Afco

L'école des entreprises de Franche-Comté

CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION COIFFURE
16, rue de Belfort - 25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 88 63 87
elodie@afco-besancon.fr • sandra@afco-besancon.fr
WWW.ECOLE-COIFFURE-BESANCON.FR

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Les actions de formation
- Les actions de formation par l'apprentissage

Votre Cotisation Syndicale Rassemblement 2024 UNEC

Chaque fin d'année, le syndicat professionnel de votre département vous sollicite pour votre cotisation, documents envoyés avec la plaquette AFCO. N'oubliez pas que grâce à votre adhésion, vous participez au développement de la formation avec l'AFCO, qui est reconnue comme centre régional par l'Union Nationale des Entreprises Coiffure.

L'UNEC vous accompagne dans votre quotidien de chef d'entreprise, dans votre relation avec vos salariés, dans la gestion et l'optimisation de votre business, afin que vous puissiez vous consacrer à ce qui compte : la coiffure !

Adhérer c'est rompre l'isolement du chef d'entreprise, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, obtenir des conseils juridiques sur-mesure, recevoir une assistance administrative, bénéficier de formations et avoir accès à des partenariats négociés. C'est aussi soutenir la première organisation professionnelle du secteur qui défend les intérêts de tous les chefs d'entreprise et contribue à accompagner et faire évoluer le métier de coiffeur.

Vous pouvez dès à présent effectuer votre règlement à l'ordre de l'UNEC de votre département et l'envoyer à :

UNEC / AFCO
16 Rue de Belfort
25000 BESANÇON

Montant de la cotisation 2024 :

Avec salarié : 285 €
Sans salarié : 250 €
Coiffure à domicile : 145 €

PARRAINAGE RECONDUIT EN 2024* : 2 = 1

* Tout adhérent UNEC 2024 apportant un nouvel adhérent (ou adhérent n'ayant pas adhéré depuis plus de deux ans) bénéficiera et fera bénéficier à son filleul d'un rabais de 50 % sur son adhésion.

Parrain/Marraine et filleul(le) doivent tous deux être adhérents du même département. L'offre de parrainage n'est pas cumulable avec d'autres offres de réduction (tarif multi-établissement...).

N'hésitez pas à nous appeler au **03.81.88.63.87,** Élodie se fera un plaisir de vous aider.

L'UNEC VOUS ACCOMPAGNE

LES INFOS NATIONALES AU JOUR LE JOUR & OUTILS PRATIQUES

Restez informés :

- Recevez par newsletter en temps réel les informations pro compilées et analysées par nos experts.
- Accédez 24h/24 à un espace privatif sur www.unec.fr qui vous offre une mine d'informations et de documents pratiques pour la bonne gestion de votre entreprise.
- Recevez l'UNEC Mag, le magazine des adhérents qui concentre l'essentiel de l'actu professionnelle 4 fois par an.

Accédez à un grand nombre de documents pratiques :

- Guide sanitaire
- Guide des apprentis
- Guide des rémunérations
- Convention collective
- Documents réglementaires
- Modèles de contrats
- Avenants
- et bien plus encore...

La hotline juridique (5j/7)

Vous avez des questions, nos experts juridiques ont les réponses : droit du travail et des affaires, droit de la formation, relations sociales, baux commerciaux, sécurité, hygiène, santé au travail, etc... votre adhésion vous permet de solliciter notre équipe d'experts juridiques par téléphone ou par mail du lundi au vendredi.

ENCORE PLUS D'AVANTAGES

- Accès au baromètre **HAIRNET** outils d'évaluation des performances commerciales
- Accès aux collections dématérialisées de **COIFFEUR EN FRANCE**
- Assurance fracture incluse pour le titulaire de l'adhésion
- Réduction de -20 % à la **SACEM**
- Assurance inaptitude professionnelle à tarif préférentiel de -37 % (avec le courtier **GBC MONTAGNE**)
- Accès à la garantie chômage des chefs d'entreprise
- Réduction de 20% sur l'assurance protection juridique et sociale **MAAF PRO**
- 3 mois offerts chez **PLANITY**
- Réduction sur l'achat de logiciel **SHORTCUTS**
- Réduction de 20% sur **LA COLLECTE DU COIFFEUR**
- Réduction de 18% sur l'achat de la hotte aspirante **(CERAM'HAIR) – PERCEVAL**
- Accès gratuit à la plateforme de **MÉDIATION CM2C**
- Des relations privilégiées sur les missions de conseil et expertise comptable avec les agences locales **CERFRANCE**

Réenregistrement du BM Coiffeur : les principales évolutions

À la suite des travaux effectués par CMA France et le Cabinet Lafayette, le diplôme du Brevet de Maîtrise coiffeur a été réenregistré au Répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) par décision du 24 avril 2023 sous le numéro RNCP 37528.
Le certificateur du BM coiffeur est CMA FRANCE. Il est enregistré pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 24 avril 2026.

Vous retrouverez l'ensemble des informations relatives à cette certification sur la page dédiée sur le site de France compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37528/

Les principales évolutions du BM coiffeur sont les suivantes :

1. Évolution des activités et des compétences en phase avec le métier avec le regroupement des blocs pour qu'ils soient homogènes et indépendants et la création de blocs transversaux communs aux différents BM pour favoriser les passerelles
2. Passage de 8 blocs de compétences à 6 blocs de compétences
3. Le bloc 4 « Créer et développer un salon de coiffure » regroupe les anciens Bloc 4 « Créer et développer un salon de coiffure » et Bloc 6 « Gérer le salon de coiffure lors de la création, du rachat ou du développement de l'activité »
4. Le bloc 6 « Gérer les ressources humaines du salon de coiffure » regroupe les anciens Bloc 7 « Gérer les ressources humaines du salon » et Bloc 8 « Recruter et former un alternant »
5. Le candidat doit valider les 6 blocs de compétences pour obtenir la certification professionnelle
6. Ajout de la prise en compte des situations de handicap et du respect du temps imparti dans le référentiel d'évaluation.

Vous retrouverez l'intégralité du référentiel d'activité, de compétences et d'évaluations mis à jour en cliquant sur ce lien : Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation. Les sessions d'examens sur ce nouveau référentiel auront lieu en juin 2024.

L'UNEC a travaillé aux côtés de CMA France pour établir les documents relatifs aux examens, documents que nous pouvons vous communiquer sur simple demande. Ces documents ont déjà été communiqués au réseau des Chambres des métiers.

Les obligations à respecter lors de l'ouverture de mon salon

Ouvrir son salon de coiffure peut s'avérer être un véritable casse-tête juridique. En effet, un certain nombre de conditions doivent être respectées pour commencer son activité en toute sérénité. Faisons le point !

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent afficher un certain nombre d'informations à destination de leurs salariés ainsi que des clients. Pour les salariés, les informations concernent de nombreux domaines (document unique d'évaluation des risques, égalité femmeshommes, non-discrimination, règlement intérieur...).

Pour les clients, doivent être affichés les prix, à la fois en vitrine et à l'intérieur du salon, les informations juridiques sur l'entreprise (nom, statut et forme juridique, numéro d'inscription au répertoire des métiers, numéro de TVA...), les coordonnées du médiateur de la consommation...

Toutes ces informations peuvent être retrouvées en détail dans le guide disponible sur l'espace adhérent. L'UNEC fournit également un kit affichage à commander sur le site Internet de l'UNEC.

HYGIÈNE ET ACCESSIBILITÉ

En ce qui concerne les normes d'hygiène et de sécurité, il convient de respecter les règles communes à tous les commerces (ex. : accès aux personnes handicapées) et celles spécifiques à la coiffure (notamment les dispositions sur les locaux à pollution spécifique avec une ventilation adaptée). Il est par ailleurs essentiel de mettre en évidence le plan ainsi que les issues de secours des locaux. L'obligation d'accessibilité est imposée dans les constructions neuves mais depuis le 1er janvier 2015 elle concerne également les locaux existants. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées, en cas d'impossibilité technique de mise aux normes d'accessibilité, de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural, ou s'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

Pour plus de détails sur ce sujet, nous vous conseillons de vous référer au guide hygiène et sécurité disponible pour les adhérents de l'UNEC.

TAXE SACEM ET SPRE

En cas de diffusion de musiques dans votre salon, vous devez vous acquitter d'une redevance annuelle à la Sacem et la SPRE en rémunération des droits d'auteur des personnes ayant contribué à la création des œuvres musicales diffusées. Cette obligation s'applique quel que soit le moyen de diffusion choisi : par radio, CD, streaming audio ou vidéo...

Le saviez-vous ?
Tout adhérent à l'UNEC bénéficie d'une réduction du tarif de la Sacem et de la SPRE

Les Mamies Roses

« On y a mis tout notre cœur, toute notre énergie et notre solidarité. »

Six femmes de Haute-Saône et du Doubs, dont quatre sœurs, ont participé à une marche dans le désert marocain au profit de deux associations, « Ruban rose » qui lutte contre le cancer du sein, et « Enfants du désert ».

Elles l'ont fait ! Nanou Droit, Francine Riondel, Jocelyne Boilot, Catherine Glauser, quatre sœurs, et Nathalie Gérard et Carine Demailly, deux amies, âgées entre 54 et 66 ans, demeurant en Haute-Saône et dans le Doubs, ont relevé le défi qu'elles s'étaient lancé voici un an : participer fin octobre à la 5ème édition du Rose Trip, une marche de trois jours dans le désert marocain, réservé aux femmes. « On a terminé 90ème sur 300 équipes représentant 850 participants » souligne Nanou Droit, porte-parole du groupe de Mamies Roses (dix-huit petits-enfants au total). « On a parcouru 20 km chaque jour sous 38°C (44°C ressentis !). On devait découvrir des balises à l'aide d'une carte et d'une boussole », rappelle-t-elle. « On partait pour la journée avec des repas lyophilisés et notre sac à dos. On buvait jusqu'à 4 litres d'eau par jour », complète l'ancienne coiffeuse de Soing. « On a profité des paysages exceptionnels. L'apothéose était le dernier jour, quand nous devions monter une dune de 150 mètres, mais avec 900 mètres de dénivelé. C'était de la folie. On s'encourageait mutuellement. On y a mis tout notre cœur et toute notre énergie et notre solidarité », poursuit Nanou Droit, qui a franchi cette étape aux côtés de Fanny Leeb, chanteuse, fille du comédien, marraine de l'épreuve, qui a combattu un cancer du sein.

Le bivouac était installé dans le désert de Merzouga, que les participantes avaient rejoint à la descente de l'avion en provenance de l'aéroport Charles de Gaulle à Paris, avec podologues, ostéopathes et médecins à disposition. Le matin, des séances de yoga étaient proposées. « On ne voyait que du sable à perte de vue », rapporte Nanou Droit. « Là-bas, on n'avait plus vraiment la notion du temps ». Cette aventure, c'était aussi et surtout pour les Mamies Roses, l'occasion de recueillir des dons pour deux associations, « Ruban rose » qui lutte contre le cancer du sein, et « Enfants du désert ». Prochainement, ce sont quelque 9000 euros qui leur seront remis. « On a ramené le soleil dans nos bagages, mais la situation s'est depuis dégradée », sourit Nanou Droit, de retour dans son village le 2 novembre, des souvenirs plein la tête. Avec les autres participantes, elle a prévu d'organiser une soirée pour remercier les donateurs, mais aussi également ceux qui les ont encouragées au quotidien via les réseaux sociaux. Et de conclure : « Cette aventure se vit plus qu'elle ne se raconte ». Voilà pourquoi, il ne lui déplairait pas de renouveler l'expérience. Le sac à dos et ses bâtons sont déjà prêts.

Article publié le 16 novembre 2023 dans l'Est Républicain et écrit par Philippe COMBROUSSE.

Lancement du fonds territorial d'accessibilité

À la suite des annonces du Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, il est instauré pour les établissements de proximité, dits ERP de catégorie 5, dont font partie les établissements de coiffure, un fonds d'aide spécifique d'un montant de 300 millions d'euros sur une période de 5 ans pour financer une partie des travaux et équipements de mise en accessibilité.

Ce fonds territorial d'accessibilité (FTA) sera ouvert du 2 novembre 2023 au 31 décembre 2028 sur le site de l'Agence de services et de paiement (ASP). Ce fonds aura vocation à financer les dépenses d'équipements, de travaux et d'ingénierie, permettant la mise en accessibilité totale ou partielle des commerces de proximité, cafés, restaurants ou hôtels avec une priorité 2023/2024 donnée aux sites des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Les nouveaux droits en matière de congés payés

Par quatre arrêts rendus le 13 septembre 2023, la chambre sociale de la Cour de cassation met en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés.

Elle écarte notamment les dispositions du Code du travail qui excluent ou limitent l'acquisition des congés payés pour les salariés en arrêt maladie.

Ainsi, il ressort de ces décisions que :

- les salariés en arrêt de travail pour maladie ordinaire (lorsque celle-ci n'est pas liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle) acquièrent des droits à congés payés ;
- en cas d'accident du travail, le droit à congés n'est pas limité à la première année de l'arrêt de travail ;
- la prescription du droit à congés payés (3 ans) ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis le salarié en mesure d'exercer ce droit ;
- le salarié peut bénéficier de l'indemnité compensatrice de congés payés non pris du fait de son congé parental.

Les employeurs doivent donc respecter ces décisions au risque de s'exposer à des contestations de la part de leurs salariés et à des contentieux judiciaires.

Programme des stages de Janvier à Juin 2024

FORMATION À

BESANÇON

Janvier

15 JANVIER

Coupes Hommes 1er niveau avec Nicolas Beaufils.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : BP 1ère et 2ème année (Métiers de la Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires et selon le référentiel du CAP Métiers de la Coiffure.

Février

19 FÉVRIER

Chignons 1er Niveau avec Thibault Royer.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : 1ère et 2ème année en coiffure.

Reprise des bases pour réaliser un chignon en autonomie, faire preuve de méthodologie et faire les bons choix en termes de matériels et produits de coiffage.

19 FÉVRIER

Coupes 1er niveau avec Emilie Parisot.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1ère et 2ème année (Métiers de la Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires.

Mars

4 MARS

Coupes Hommes 2nd niveau avec Nicolas Beaufils.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1ère et 2ème année Métiers de la Coiffure ayant suivi le 1er niveau + BP 1ère année Coiffure.

Le rappel des bases est contrôlé par notre formateur, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes hommes dites commerciales.

18 MARS

Barbier et Rasage 1er niveau avec Nicolas Beaufils.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis BP 1ère et 2ème année, barbier néophyte (Coiffure).

Ce stage permettra de découvrir et d'appréhender une technique de rasage, de traçage des contours tout en prenant en compte la sensibilité de la peau. Cette formation s'ouvrira à la taille de barbe et au traitement de la moustache. Le dessin tribal apporte une autre dimension pour un public averti.

25 MARS

Coupes Femmes 2ème niveau avec Valérie Cagnetta.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1ère et 2ème année Métiers de la coiffure et BP 1ère année Coiffure ayant suivi le 1er niveau

Le rappel des bases est contrôlé par notre formatrice, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes dites commerciales. (Concernent les CAP en 2ème année, les BP en 1ère et 2ème année).

Avril

8 AVRIL

Coupes au Féminin avec Valérie Cagnetta.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés en coiffure

Perfectionner ses compétences, approfondir ses connaissances, diversifier sa technique. Échanger, se laisser emporter dans l'univers des coupes tendances ou personnalisées de Valérie Cagnetta.

22 AVRIL

Chignons 2ème Niveau avec Thibault Royer.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Concerne les BP 1ère année et 2ème année Coiffure ayant suivi le 1er niveau.

Réaliser un chignon à partir d'un visuel, choisir et maîtriser des techniques adaptées afin de proposer des coiffures commerciales et de mariages faciles et rapides.

22 AVRIL

Dégradé Niveau avancé avec Nicolas Beaufils.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés en coiffure. Niveau avancé requis.

Apprendre ou perfectionner les techniques de dégradés à blanc. Initiation au travail sans sabot. Niveau avancé requis.

29 AVRIL

Coupes femmes sculptées rapides, évolutives et commerciales avec Christian Navarre.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis BP (Coiffure).

Maîtriser une technique efficace et rapide en additionnant géométrie de coupe et feeling de la création et du ressenti professionnel. Permettre aux participants d'acquérir les éléments d'une démarche conduisant à mettre en œuvre des techniques évolutives de coupes en phase avec des propositions actuelles et « tendance » à sa clientèle.

FORMATION À

CHAMPAGNOLE

Avril

22 AVRIL

Les Mariées de 2024 avec Nanou Droit.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure)

Techniques à la portée de tous. Simples ou sophistiquées, rock, romantique, chic, glamour. Des idées coiffures sur différentes longueurs. Réalisation d'accessoires simples qui valorisent la coiffure et enrichissent votre notoriété. Coiffeurs débutants ou confirmés.

FORMATION À

PUSEY

(à côté de Vesoul)

Avril

8 AVRIL

Coupes 1er niveau avec Emilie Parisot.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1ère et 2ème année (Coiffure).

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires.

STAGES OFFERTS AUX ADHÉRENTS DE L'UNEC

Pour les Chefs d'entreprise n'adhérents pas à l'UNEC, une demande de prise en charge auprès du FAFCEA sera effectuée. Pour les salariés, une demande de prise en charge auprès de l'OPCO EP sera réalisée.

EXCLUSIF !

22 JANVIER

Coupes et Styling, Sensitive Cut avec Christophe Gaillet.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Réaliser des techniques adaptées pour des effets rapides et simples, basées sur les fondamentaux afin qu'elles soient réalisables sur tous types de cheveux : des lignes douces légèrement déstructurées afin de faciliter le coiffage. Utiliser une gestuelle évolutive afin de suivre le mouvement et la forme naturelle de la chevelure.

26 ET 27 FÉVRIER

Style Design avec Jean-Michel Faretra.

2 JOURS – 14 H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés (Coiffure).

Aborder les différentes étapes d'un coaching coiffure. S'informer des habitudes coiffure, en passant par le visagisme et la gestuelle de la coiffure, les différentes natures de cheveu ainsi que la signification des couleurs.

Mise en pratique des acquis afin de mettre en exergue les différentes coupes qui correspondent à telle ou telle forme de visage et aller plus loin tel un vrai professionnel.

STAGE PROPOSÉ PAR L'I2CR

INSTITUT COIFFEUR CRÉATEUR REPRENEUR

DATE À VENIR

VENDRE SON SALON DE COIFFURE

2 JOURS - 14H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Professionnel de la coiffure propriétaire d'un ou de plusieurs salons.

Vous êtes en fin de carrière ou bien encore vous souhaitez voguer vers de nouveaux horizons professionnels et souhaitez vendre votre/vos salon(s) de coiffure? Sachez que cela ne s'improvise pas et qu'une bonne vente se prépare. L'I2CR, Institut Coiffeur Créateur-Repreneur, a imaginé pour vous un cursus sur-mesure et ultrapratique qui vous permettra de concrétiser sereinement votre projet de cession.

Objectifs :

- Approfondir sa connaissance du marché de la coiffure en France afin d'adapter sa stratégie de vente
- Faire l'état des lieux de son/ses salon(s)
- Maîtriser la dimension juridique, sociale et économique de la cession d'une affaire
- Connaître les prix pratiqués à l'occasion d'une cession d'entreprise de coiffure
- Savoir trouver le bon acheteur
- Connaître les différents programmes d'accompagnement et préparer sa nouvelle vie Formation assurée par des experts du secteur sélectionnés par l'Union nationale des entreprises de coiffure.

Les contenus des stages

PRÉ-REQUIS : Artisans, salariés, apprentis (Selon le stage).

JOURS : LUNDI et / ou MARDI

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX STAGES :

DÉLAI D'ACCÈS : 15 jours avant la date du stage, vous recevez toutes les informations sur les horaires, le matériel et le contenu de la formation choisie.

TÉLÉPHONEZ à ÉLODIE pour réservation **03 81 88 63 87**

OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE :
Se former pour acquérir de nouvelles connaissances et développer des compétences afin de dynamiser sa carrière professionnelle.

STAGES : Contenus adaptés aux besoins des entreprises, l'entreprise dispose ainsi d'un outil performant pour développer ses services, aucun dossier à préparer, ÉLODIE s'occupe de toute la partie administrative et mise en place.

TARIFS :

FRAIS DE DOSSIER PAR STAGIAIRE : 49 €*

LE(S) ARTISAN(S) : Prise en charge **FAFCEA** selon les disponibilités financières.

LE(S) SALARIÉ(S) / APPRENTI(S) : Prise en charge par **l'OPCO EP** selon les disponibilités financières, être à jour des cotisations. La demande de prise en charge doit être réalisée par l'entreprise. L'AFCO est dans l'attente d'un accord de l'OPCO EP pour être tiers déclarant.

ATTESTATION DE STAGE : Une attestation est remise à chaque participant à la fin de chaque formation.

Concernant les stages Chignons : l'AFCO prêtera une tête malléable ou vous pouvez aussi prendre la vôtre.

Concernant les stages de couleurs et/ou mèches : Ajoutez 20 € pour les produits techniques.

NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

* Annulation possible sans frais de dossier jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

** Si vous avez besoin d'aménagement particulier pour suivre la formation, n'hésitez pas à nous contacter.

COSMETYCA

Agencement Produits Matériel Coiffure

MATERIEL AGV - CISEAUX TONDEO - COLORATION PALCO

2, impasse Faltans - 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Cyrill Gaulard - Tél : 03.81.61.38.55 - 06.35.59.45.24

Historique

L'AFCO, l'association franc-comtoise de Formation Coiffure, a été créée en juillet 1997 par l'Union Régionale des Coiffeurs de Franche-Comté (l'URCFC) et son Président **Michel Delgrande**.

L'AFCO a pour objectif de développer la formation première, la formation qualifiante, ainsi que la formation continue par le biais de stages destinés aux artisans et aux salariés. L'AFCO permet à ceux-ci de perfectionner leur niveau, de rester au fait des nouvelles tendances et de se développer.

Ce centre appartient aux 230 entreprises de coiffure franc-comtoises affiliées à la Fédération Nationale de la Coiffure Française, il fonctionne comme un lycée professionnel hors contrat.

QUELQUES DATES

Juillet 1997
Création du centre de formation continue

Septembre 2000
Évolution en lycée professionnel pour préparer les Brevets Professionnels de coiffure

Septembre 2001
Ouverture d'une session de CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

Novembre 2007
L'AFCO fête ses 10 ans

Octobre 2010
10 ans de l'école (formation diplômante)

Septembre 2020
Évolution en CFA (Centre de Formation d'Apprentis)

Octobre 2020
Certification QUALIOPI

Novembre 2022
Audit de surveillance QUALIOPI validé

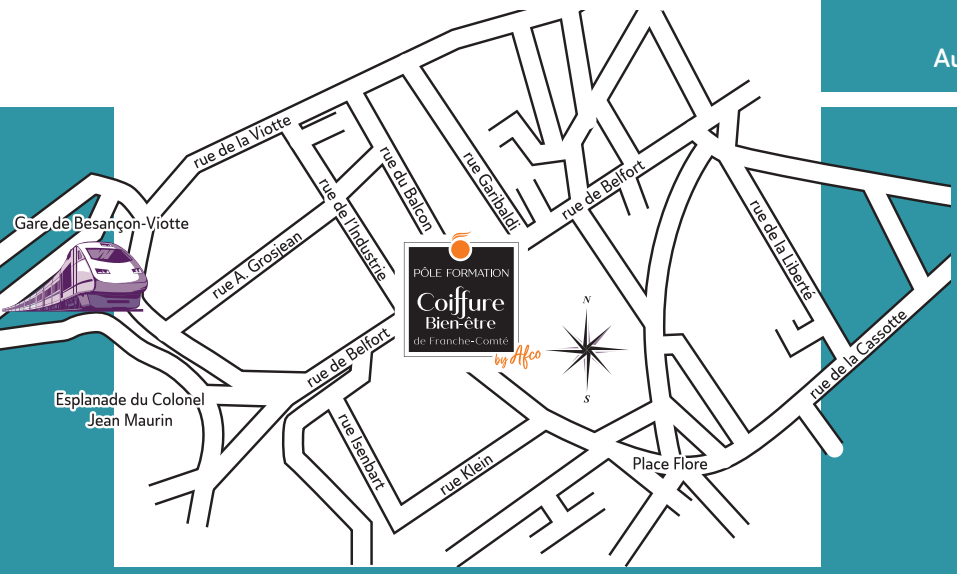

UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE Doubs
UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE Haute-Saône
UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE Jura
UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE Territoire de Belfort

16, rue de Belfort
25000 BESANÇON

Tél. 03 81 88 63 87
Fax 03 81 50 43 97
sandra@afco-besancon.fr
elodie@afco-besancon.fr

Rejoignez-nous sur
www.ecole-coiffure-besancon.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR **facebook**

PÔLE FORMATION
Coiffure
Bien-être
de Franche-Comté
by Afco

L'école des entreprises
de Franche-Comté

Crédits photos : Coiffeur en France - Raphaël Perrier - Shutterstock - DepositPhoto - Adobestock - Conception et réalisation : www.ideesuivante.com